

Le Bouhétais 2024

Le bulletin d'informations municipales de Bouhet, juillet 2024 - N° 38



Logo de la commune
créé par Mme BARBIER Jocelyne

*Christophe RAULT, Maire
de BOUHET et l'ensemble
du conseil municipal vous
invitent à venir célébrer
les festivités du 13 juillet
Place de la Poste*

Ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale Communale au public :

Lundi : 8 h / 12 h - 13 h 30 / 17 h 30
Mardi : 14 h / 18 h
Mercredi : 8 h 30 / 12 h 30
Jeudi : 8 h / 12 h
Vendredi : 13 h 30 / 17 h 30

Tél : 05 46 68 20 83 (répondeur)

Fax : 05 46 68 10 66

Courriel : secretariat@bouhet17.fr

Site internet : www.bouhet17.fr





Le mot du Maire	Page 3
Budget primitif 2024	Page 4-5
Les faits marquants des Conseils Municipaux	Page 6
Les élus	Page 7

La vie associative



Rigol' Art Nat	Page 8
Comité de Coordination	Page 9
Bibliothèque	Page 9
Association Bouhétaise de Culture et Détente (ABCD)	Page 10
Gymnastique Volontaire	Page 11
AP3E	Page 12
Pompiers	Page 12
Les mobeurs de Bouhet	Page 13

Informations diverses



L'Heure civique	Page 14
Conseillère numérique	Page 15
France Services	Page 15
CYCLAD	Page 16
Conciliateur de justice	Page 17
Adressage	Page 17
L'élagage	Page 18-19
Le Comptoir local	Page 20
Applications utiles	Page 20
I-CAD (Identification des animaux)	Page 21
Espaces Verts	Page 22
État Civil	Page 23
Démarches administratives (Recensement militaire)	Page 24
Opération Stages de 3 ^{ème} !	Page 25
Divers évènements	Page 26-31
A vos agendas	Page 32
Festivités du 13 juillet	Page 33-34
Vide-Grenier	Page 35-36



Chères Bouhétaises, Chers Bouhétais,

Après la pluie, le beau temps ! Soyons optimistes même s'il peine à arriver.

Un mois de juin atypique au regard d'une actualité nationale sensible, mouvementée et quelque peu déstabilisante. Mais bon ! Recentrons-nous, si vous le voulez bien, sur notre village.

Le premier semestre est notamment jalonné par l'élaboration du budget communal. Le fonctionnement est impacté par les fortes augmentations qui n'épargnent pas non plus les collectivités territoriales (électricité, carburant, alimentation,) avec un maintien des taux d'imposition locaux, comme nous nous y étions engagés en début de mandat.

Le recensement de Bouhet s'est déroulé en début d'année dans de bonnes conditions. A ce titre, je remercie tant les deux agents recenseurs que l'ensemble des administrés qui ont fait preuve de compréhension.

Le retour final et consolidé de l'INSEE n'est pas encore communiqué mais le chiffre approximatif de 900 devrait refléter notre population.

La construction d'un pylône au lieu-dit « La Loubrie », destiné à l'installation d'antennes-relais de téléphonie mobile créé quelques désagréments aux riverains mais offrira un véritable confort de communication.

S'agissant de la sécurité routière, les chicanes existantes rue du bief et rue du pont des arceaux vont être rehaussées. Une nouvelle matérialisation devrait inciter les automobilistes à encore plus de prudence et de respect à l'égard des riverains.

Côté projets et services au profit de toutes et tous, on note l'ouverture de la supérette API sur le plateau de l'école (accessible 24/24 et 365 jours par an), la future maison paramédicale (deux kinésithérapeutes et une infirmière) en septembre au 8, rue Leconte ainsi que l'aménagement d'un second lotissement (14 lots) entre le pont du bourg et le Jaud, et ce, dans le cadre de la seconde opération d'aménagement programmée (OAP), identifiée au PLUI-H.

Ça avance, les programmes voient le jour et l'équipe municipale est engagée avec une constante volonté de vous servir, soyez-en assurés.

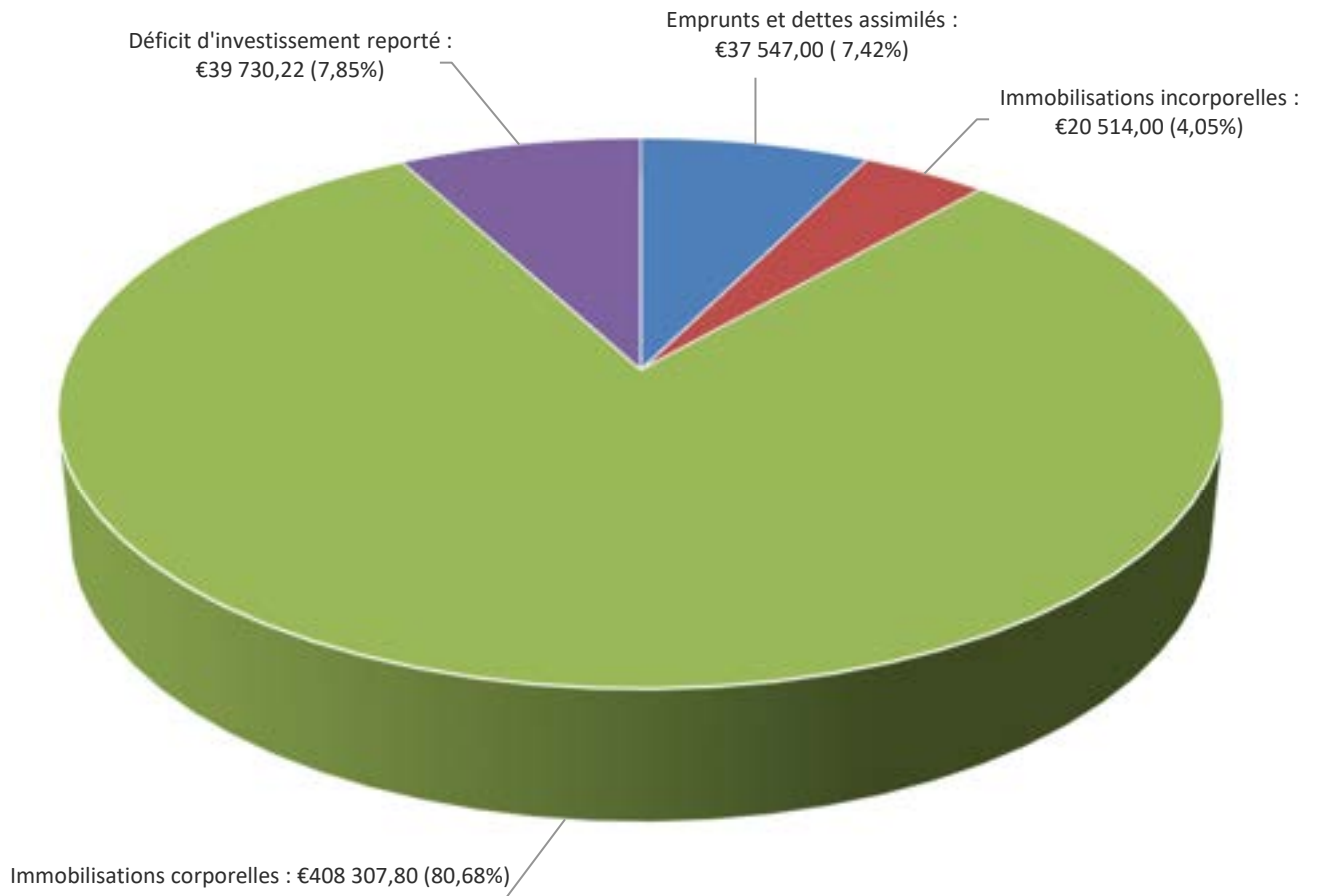
A quelques jours de notre belle fête de village du 13 juillet, je vous souhaite bien sincèrement, chères Bouhétaises, chers Bouhétais, un très bel été !

Bien à vous,

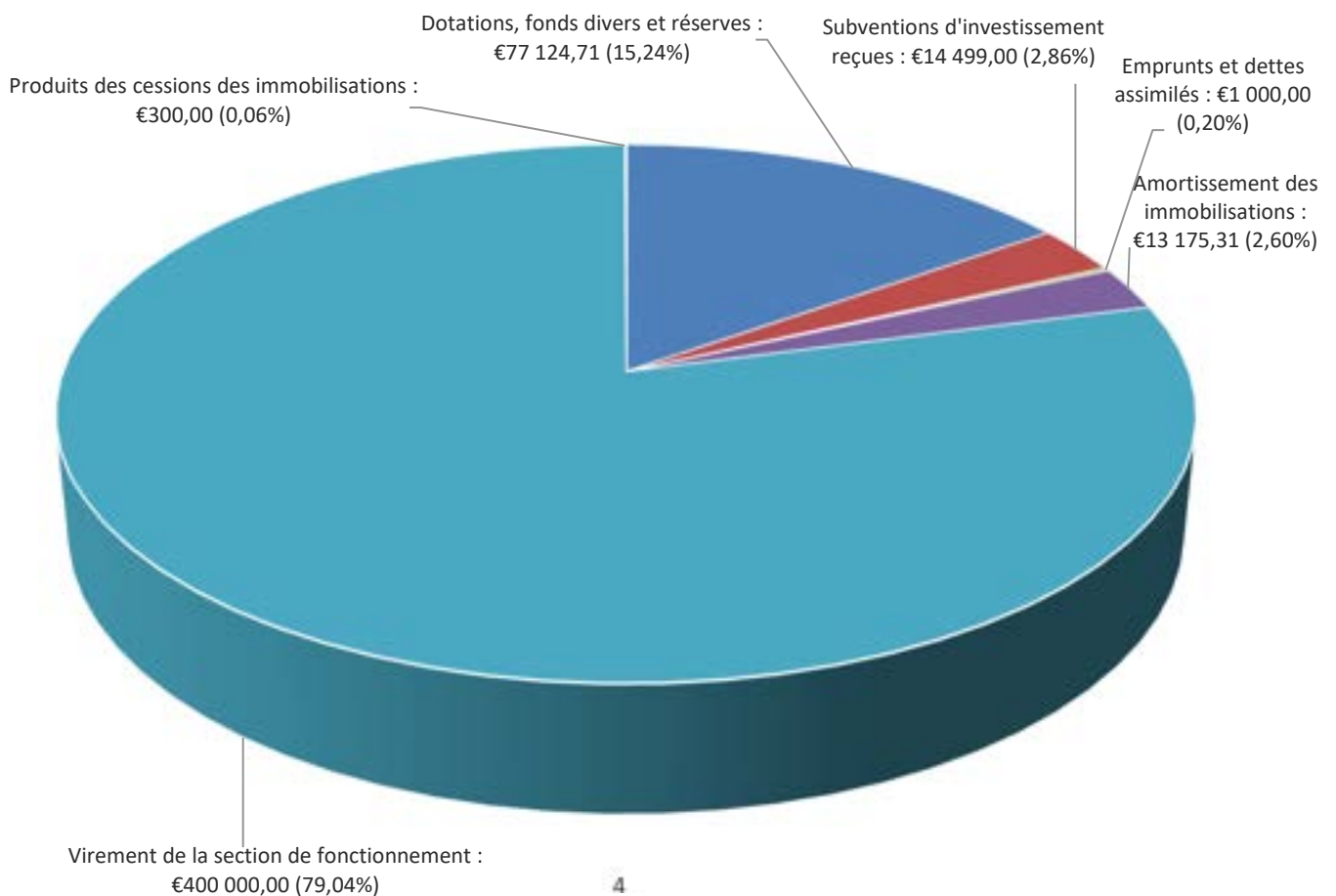
**Votre maire,
Christophe RAULT**

Budget

Dépenses d'investissement : 506 099,02 €

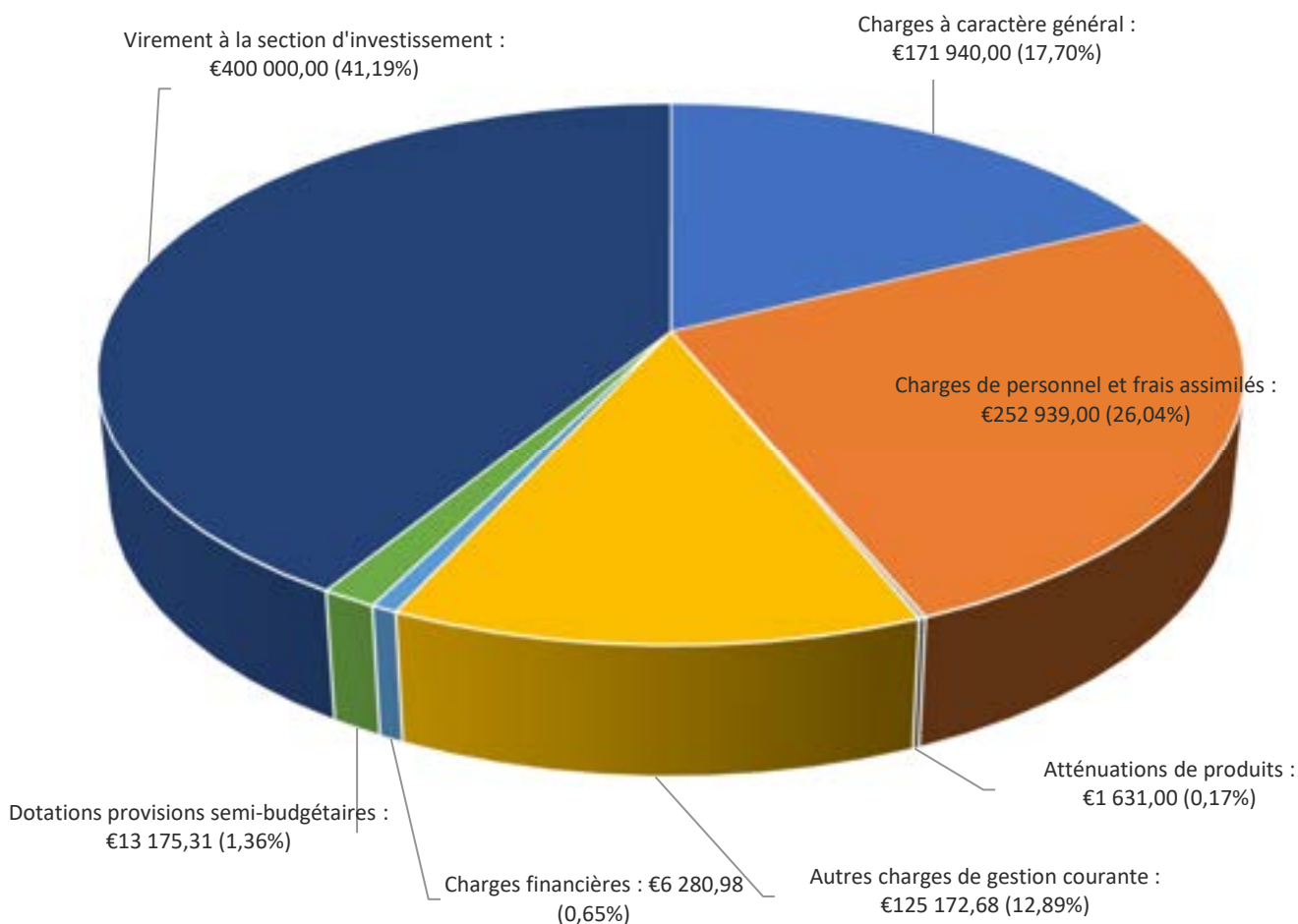


Recettes d'investissement : 506 099,02 €

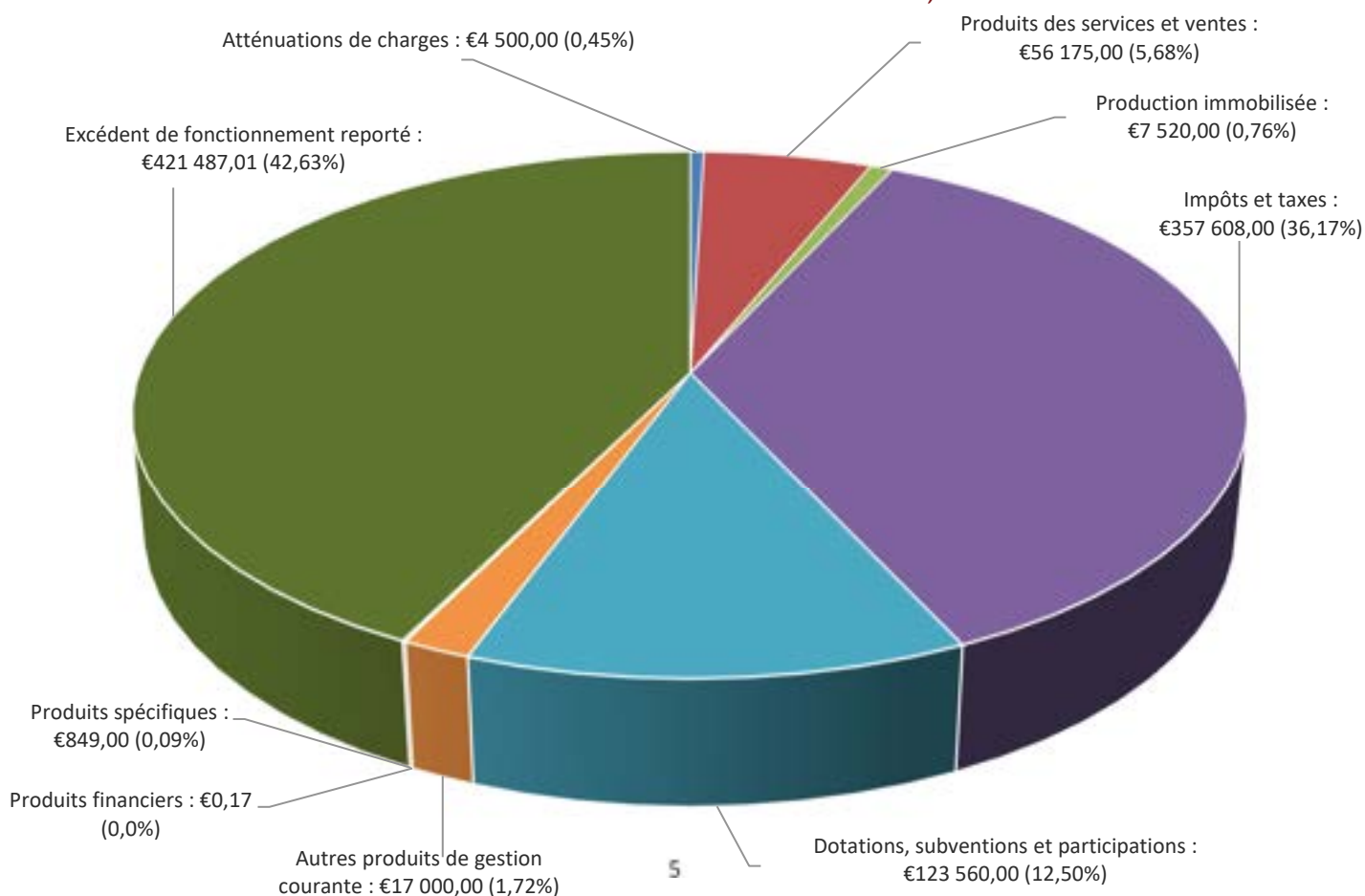


primitif 2024

Dépenses de fonctionnement : 971 138,97 €



Recettes de fonctionnement : 988 699,18 €



Les faits marquants du Conseil Municipal De Janvier à Juin 2024

École : Renouvellement du marché de fournitures des repas pour la période 2024-2028.

Ressources Humaines : Renouvellement du contrat du Chargé de mission, titularisation de l'agent communal, nomination d'une des secrétaires au grade de rédacteur suite à sa réussite au concours et demande de mutation de l'autre secrétaire. Versement de la prime pour le pouvoir d'achat à tous les agents concernés.

Budget : Vote du budget en mars 2024. La commune n'augmente pas les taux d'imposition.

Lotissement « Le Clos Saint Laurent » : les travaux ont commencé en mars 2023. Les premières maisons sont bientôt terminées et seront bientôt habitées.

Maison du 6/8 rue Leconte : les travaux ont débutés en septembre 2023. Suite à la liquidation judiciaire d'une des entreprises, les travaux ont pris du retard. Ils devraient se terminer en septembre 2024

Supérette : Implantation et inauguration de la supérette le 7 Juin 2024 sur le plateau de l'école.

Fibre : l'installation de la fibre continue sur la commune.

Place de la Poste : le projet de réaménagement de la Place est suspendu pour le moment.

Sécurité : la réhausse des chicanes, Rue du Bief et Rue du Pont des Arceaux, est prévue d'ici la fin du mois de juillet 2024. Les travaux ont tardé à débuter suite aux difficultés d'obtention des subventions. Ces dernières ont finalement été refusées à la commune.

Adressage : toutes les communes devaient publier leur base au 01/06/2024. La Base de la commune a été publiée, néanmoins des renumérotations seront obligatoires sur certaines rues (les administrés seront prévenus en amont). Cette base recense toutes les adresses de la commune et est accessible pour les différents services de l'Etat : impôts, EDF, Poste,

Recensement de la population : le recensement s'est déroulé entre le 18 janvier et le 17 février 2024. Les résultats de l'INSEE ne sont pas encore disponibles.

INFORMATION
UN DÉFIBRILLATEUR EST ACCESSIBLE DEVANT LA MAIRIE

Les Élus



Florence
VILLAIN
1^{ère} adjointe



Jean-Daniel
RODRIGUEZ
2^{ème} adjoint



Christophe RAULT
M. le Maire



Pascal
CHAUVEAU
3^{ème} adjoint



Richard
INES
4^{ème} adjoint



Pierre-Yves
MERCKEL
Conseiller



Isabelle
SIMONNEAU
Conseillère



Aurélien
GENTES
Conseiller



Sandra
SEIGNEURET
Conseillère



David
ARRIF
Conseiller



Louis-Marie
COUDRIN
Conseiller



Séverine
LAMOUREUX
Conseillère



Yves
LAMOUREUX
Conseiller



Monique
BRIFFAUD
Conseillère



Yannick
DIOCLES
Conseiller



La Vie Associative



NOUVELLES DE RIGOL'ART NAT

Le RIGOL'MAI SEME s'est déroulé le 5 Mai 2024

L'équipe de Rigol'ArtNat



Un atelier fleur en papier a été proposé par la bibliothèque « A Livre Ouvert »



COMITÉ DE COORDINATION DES ASSOCIATIONS DE BOUHET :

Le comité de coordination des associations de Bouhet met à la disposition des particuliers, tables, chaises, bancs et vaisselle.

Tarifs de location de matériel aux particuliers :

Table pliante 6 personnes : 5€

Chaises : 1€ les 5

Banc : 2€

Vaisselle pour 100 personnes. 1€/ personne minimum 20 personnes

Pour la réservation, contactez Nathalie BOUCARD au 07 52 02 45 24

ou Katia au 06.81.70.09.17

Le montant minimum de location est fixé à 10€. Le week-end, le matériel est à retirer au plus tard le vendredi.



BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque vous accueille le mercredi après-midi de 16h à 18h et le samedi matin de 10h à 12h.

L'inscription à la bibliothèque est **gratuite** pour tous, petits et grands. Cette inscription vous permet d'accéder à de nombreux avantages :

- les livres de la bibliothèque
- les livres du réseau via sa navette et ses réservations (14 bibliothèques en réseau)
- via le site : <https://bibliotheques-aunis-sud.c3rb.org/> vous pouvez :
 - accéder à votre compte lecteur
 - effectuer, prolonger, annuler des réservations
 - profiter d'une offre numérique pour tous :

- **Cafeyn** : vous propose des **magazines, journaux et quotidiens** : de Sud-Ouest au Time, du Journal de Mickey à Science & Vie, près de 1000 titres en lecture intégrale.

- **Numilog** : livres audio, en voiture, en cuisinant, au chaud enroulé dans un plaid ou sur la plage, ils sont accessibles partout et tout le temps. Vous les connaissiez sous forme de CD, découvrez aujourd'hui une offre complémentaire, nomade et instantanée.

- **Music Me** : vous permet d'écouter **des millions de titres de musique gratuitement et sans publicité**, en ligne ou hors connexion.

- **Tout apprendre** : vous souhaitez apprendre la photo, le jardinage, vous perfectionner en Anglais ? Découvrez cette application qui propose de nombreux cours !!!

- **Ma Petite Bibliothèque** : c'est le site des enfants de 3 à 12 ans. Découvrez des milliers de contenus issus du catalogue d'ARTE et d'une sélection d'éditeurs jeunesse incontournables : **livres, vidéos, jeux et activités créatives, musique, ...**

La bibliothèque a accueilli les classes de l'école avant chaque période de vacances scolaires, avec la lecture d'un Kamishibaï ou d'une histoire par les bénévoles, ou d'un conte par notre conteuse Françoise Rideau.

L'atelier d'écriture touche à sa fin et recommencera en septembre, deux fois par mois, le jeudi matin. Cet atelier, gratuit, est ouvert à tous et toutes, petits et grands.

La ronde des histoires avec le spectacle, pour les tout-petits, de Marie-Ange FREY « Au pays des totottes » se déroulera le jeudi 21 novembre 2024 à la salle des fêtes (réservation recommandée).

La responsable Sandrine PEROTIN

ABCD a pu proposer et organiser pour l'année 2023/2024 : 3 cours de YOGA et un cours de GYM DOUCE.

Pour le YOGA les mardis de 17h15 à 18h15 et de 18h30 à 19h30 et les jeudis de 17h à 18h. Pour la GYM DOUCE les vendredis de 11h à 12h.

Cette année les cours de YOGA et de GYM DOUCE comptabilisent 53 inscriptions concernant 45 personnes.

Pour le YOGA : 38 participants



Pour la GYM DOUCE : 15 participants



Tenant compte des demandes pour la GYM DOUCE nous pensons ouvrir un nouveau cours le vendredi de 10h à 11h si le nombre de personnes est optimum. Merci aux personnes intéressées de me faire un retour par courriel exclusivement à l'adresse suivante : abcd.bouhet@free.fr avant fin juillet.

Suite à l'assemblée générale de l'association ABCD du 06/02/2024, le bureau a décidé de relancer trois activités :

La section « RYTHMES & DANSES » : La première séance a eu lieu le mercredi 22 mai, une vingtaine de personnes se sont inscrites, 17 personnes étaient présentes, une seconde a eu lieu le mercredi 26 juin.

La section Arts graphiques : peinture, photos, affiches... un groupe de 5 personnes, qui font de la peinture et/ou des photos, souhaite organiser une exposition de peintures, photos, affiches dans le dernier trimestre 2024. Si vous êtes intéressé(e) pour exposer vos réalisations à cette exposition merci de me faire un retour par courriel exclusivement à l'adresse suivante : abcd.bouhet@free.fr.

La section Expression corporelle pour des enfants : qui a fonctionné durant 2 ans n'a pas pu être relancée. Elle concerne les enfants de 4 à 6 ans et de 7 à 10 ans. Une professeure spécialisée pour les enfants est disponible les mercredis après-midi mais à ce jour nous n'avons pas trouvé un parent qui puisse s'en occuper. Si cette activité vous intéresse me faire un retour par courriel exclusivement à l'adresse suivante : abcd.bouhet@free.fr.

Contacts : Présidente : Aurélie JACQUES : courriel : associationabcd@orange.fr;

Trésorier : Marc JARDINO tél : 06 04 06 59 35, courriel : abcd.bouhet@free.fr;

Secrétaire : Michèle JARDINO tél : 05 46 67 65 02, courriel : jardino.michele@free.fr;



La **GYM VOLONTAIRE de BOUHET** affiliée à la fédération nationale EPGV (<https://www.sport-sante.fr/>) propose deux cours, **le mardi de 11h à 12h et le jeudi de 20h30 à 21h30**. Ils sont animés par Karine qui offre des cours toujours différents bien qu'elle soit là depuis plus de 20 ans. Nous tenons particulièrement à la remercier pour avoir repris ses cours si rapidement après une opération importante à l'épaule et pour avoir trouvé une remplaçante pendant ses deux mois de convalescence.

Les séances ont lieu **dans la salle des fêtes** et quand le temps le permet dehors, soit dans le jardin derrière la salle des fêtes, soit au City Park de Bouhet, soit une marche autour de Bouhet complétée par du renfort musculaire et en juin une marche sur la plage de Châtelailon. Celle-ci est ouverte aux non-inscrits. Ci-dessous des exemples d'exercices. Outre les bâtons nous disposons d'haltères, d'élastiques, de ballons et de bracelets lestés.



Les cours ont lieu de septembre à début juillet et pendant les vacances scolaires de la Toussaint et de février. Cette année nous étions 36 dont 2 hommes.

L'adhésion annuelle avec licence FFEPGV est fixée à 155€. Le certificat médical n'est plus obligatoire, une fiche est à remplir. Les chèques vacances et les chèques sport ANCV sont acceptés.

Une séance gratuite est offerte à toute personne intéressée par ces cours de gym sachant que chacun participe selon ses possibilités.

La date de reprise est fixée au mardi 3 septembre 2024.

Contacts : Secrétaire : Marilynne GAUNT tél : 05 46 44 15 90 courriel : marilynegaunt@hotmail.fr

Trésorière : Michèle JARDINO tél : 07 82 56 50 18 courriel : gv.bouhet@gmail.com

Président : Marc Jardino

AP3E : Associations des Parents des 3 Écoles

L'AP3E est l'association des parents d'élèves des écoles de Virson-Bouhet-Chambon. Elle organise et anime au profit des trois écoles des manifestations et activités afin de favoriser les conditions d'apprentissage et l'épanouissement des élèves.

Ainsi pour l'année scolaire 2023/2024, nous avons pu financer plusieurs projets et sorties éducatives pour les 3 écoles à hauteur de 2 500 euros.

Cette année encore nous avons besoin de **nouveaux parents bénévoles** pour soutenir nos actions et manifestations.

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante : ap3ecoles@gmail.com

Le prochain événement sera la marche gourmande du 14 Septembre prochain. Inscriptions avant le 7 Septembre au 06.18.44.17.56

Venez nombreux !

Ci-joint une photo prise lors de notre dernière marche gourmande!

Bien Cordialement,

Anne-Sophie,

Equipe AP3E



CIS

(Centre d'Interventions et de Secours) Anais - Bouhet

Nous recrutons des volontaires de 16 à 60 ans.

Pour tous renseignements, contacter
le Sergent-chef MABILAT Gérald, Chef de Centre au
06-32-43-29-26

Les mobeurs de Bouhet

Nostalgiques de leurs belles années d'adolescence, « les mobeurs de Bouhet » est une association créée par un groupe de copains qui réunit les passionnés de cyclomoteurs de petites cylindrées, toutes époques confondues.

Notre association permet de rassembler femmes et hommes de tous âges et faire naître des liens sociaux aux travers de nos multiples promenades. Créée depuis avril 2024 notre association compte déjà 62 adhérents et propose des balades entre amis sur les routes de nos campagnes, mais aussi dans d'autres régions.

Ainsi, le 2 juin dernier 16 adhérents se sont rendus à Allaire en Bretagne pour rejoindre plus de 500 participants pour une balade de 80 Kms.

Fiers de la réussite de notre première « grande » sortie de 80 kms, le 9 septembre 2023, pour laquelle nous comptons 54 participants, nous réitérons cette manifestation le 7 septembre prochain avec un départ sur le plateau de l'école. Nous invitons donc tous les curieux, passionnés et autres à venir nous rejoindre.

L'association est accessible à toutes et à tous après souscription d'une adhésion de 10 euros. Alors sortez les vieilles « pétoires » et venez nous rejoindre !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre page Facebook « les mobeurs de Bouhet » .

Pour nous contacter :

Tel : **06 07 37 63 95**

Mail : **lesmobeursdebouhet@outlook.fr**



Informations Diverses

L'HEURE CIVIQUE



Si vous avez besoin d'un peu de soutien moral ou d'aide (petit bricolage, courses, garde d'enfant, déplacement, documents administratifs, soutien scolaire, ...) les bénévoles de « l'heure civique » sont là pour vous.

N'hésitez pas à appeler la mairie au 05 46 68 20 83 ou Nathalie Boucard au 07 52 02 45 24.

L'ambassadrice « heure civique de Bouhet » : Nathalie Boucard



L'heure
CIVIQUE
Bouhetaise

Et si je donnais une heure par mois pour aider un voisin ?

Chacun d'entre nous peut le faire !
Inscrivez-vous sur
bouhet.lheurecivique.fr



Une heure par mois ? Chacun d'entre nous peut le faire !

- 1 Vous vous inscrivez sur le site bouhet.lheurecivique.fr
- 2 Nous vous invitons à une visio de présentation du dispositif.
- 3 Nous vous proposons un court entretien téléphonique.
Deux façons d'agir, soit de manière organisée en fonction des besoins des associations, soit de manière individuelle vis-à-vis de votre voisinage.
- 4 Une ou deux fois par an, nous pourrions nous retrouver de manière conviviale pour nous connaître et partager nos expériences.

Je compte sur vous,
merci de tout cœur !

Christophe RAULT
Maire de Bouhet

Vous avez besoin d'une aide ponctuelle ? gratuite et confidentielle

Courses, démarches administratives,
courts déplacements, petit bricolage,
lecture de compagnie...

Contactez-nous par mail ou par téléphone :
secretariat@bouhet17.fr
05 46 68 20 83



Une initiative de
la Charente
Maritime
le département



CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

Une conseillère numérique, recrutée par la CDC Aunis Sud, est à votre disposition pour vous aider à vous familiariser avec votre ordinateur, votre téléphone ou votre tablette numérique. Elle peut se déplacer à votre domicile, vous recevoir à la Mairie de Bouhet sur rendez-vous ou bien à la Maison de l'Emploi & Maison France services à Surgères, Square du Château.

La Maison France services est là pour vous aider dans vos démarches administratives (impôts, carte grise, carte d'identité, etc.....).

CONSEILLER NUMÉRIQUE
France services

FRANCE RELANCE

NOUVEAU SERVICE

Vers l'autonomie numérique

CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE AUNIS SUD

GAËTANE LELAY
☎ 06 17 61 24 04
✉ gaetane.lelay@conseiller-numerique.fr

vous accompagne !

Organisation de rendez-vous personnalisés & d'ateliers

- ✓ PRENDRE EN MAIN UN ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
- ✓ NAVIQUER SUR INTERNET
- ✓ ENVOYER, RECEVOIR, GÉRER SES COURRIELS
- ✓ INSTALLER ET UTILISER DES APPLICATIONS UTILES SUR SON SMARTPHONE
- ✓ CRÉER ET GÉRER (stocker, ranger, partager) SES CONTENUS NUMÉRIQUES
- ✓ CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ET LE VOCABULAIRE NUMÉRIQUE

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

Aunis Sud - Maison de l'Emploi & Maison France services
☎ Square du Château 17190 Surgères ☎ 05 46 07 51 66
✉ surgeres@maison-france-services.gouv.fr ✉ emploi@unis-sud.fr

Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

ITINÉRANCE FRANCE SERVICES

Les services de France Services seront désormais présents à la mairie, une fois par mois, le mercredi matin. Vous pourrez effectuer des démarches administratives en toute confidentialité : France travail, CAF, Impôts,

Vous pouvez contacter Madame Karine CARTIER au 05.46.07.51.66.

De plus amples informations seront communiquées prochainement

J'ALLÈGE MA POUBELLE, JE TRIE MES BIODÉCHETS...

**QU'EST-CE QUE
C'EST ?**

Vous les avez repérées dans votre commune ?
Ces bornes à couvercle marron permettent de trier
facilement vos déchets de cuisine, à tout moment !



EN PRATIQUE !

**1 RETIREZ
GRATUITEMENT
LE KIT EN MAIRIE**

Sur présentation
d'un justificatif de domicile.



**2 TRIEZ LES BIODÉCHETS
DEPUIS VOTRE CUISINE**



**3 DÉPOSEZ UNIQUEMENT
LES SACS BIODÉGRADABLES
DANS LES BORNES BIODÉCHETS.
À TOUT MOMENT**



DÉCHETS AUTORISÉS DANS LA BORNE BIODÉCHETS

ÉPLUCHURES, RESTES DE REPAS, COQUILLES,
MARC DE CAFÉ, ESSUIE TOUT,
CROÛTES DE FROMAGE,
RESTES DE VIANDE,
DE POISSONS
ET DE CRUSTACÉS...



POUR ALLER + LOIN

📍 Trouvez l'emplacement des bornes et toutes les informations
sur le tri des biodéchets sur cyclad.org

UN DOUTE. UNE QUESTION ?

🌐 cyclad.org
✉ contact@cyclad.org
☎ Tél. 05 46 07 16 66

Le Conciliateur de Justice

La conciliation permet de trouver une solution amiable à un litige grâce à l'intervention d'un tiers, le conciliateur de justice. Ce mode de résolution des conflits s'inscrit au cœur de la vie des territoires dans la mesure où les permanences de conciliation se déroulent en majorité dans les mairies.

Un gain pour les citoyens et pour la collectivité :

Le conciliateur est un auxiliaire de justice bénévole et assermenté qui intervient pour résoudre un litige entre plusieurs personnes. Il peut intervenir en dehors du cadre judiciaire ou pendant un procès, soit à la demande d'une des parties, soit désigné par le juge.

La conciliation est gratuite et permet de régler de nombreux conflits civils du quotidien : impayés, problèmes de voisinage, différends entre locataires et propriétaires, litiges de consommation, malfaçons de travaux, etc.

Elle repose sur la bonne volonté des parties à trouver un accord. Le conciliateur les écoute afin de prendre en considération les différents points de vue et trouver une solution adaptée à la situation. En cas d'accord, même partiel, un constat peut être établi et signé par les parties et le conciliateur. En cas d'échec, les parties peuvent saisir le juge ou poursuivre la procédure en cours.

Les résultats sont généralement plus rapides et satisfaisants pour les parties. Ce mode de résolution amiable permet ainsi d'économiser du temps et des ressources pour la collectivité et les citoyens.



58 % des conciliations se sont tenues dans une mairie en 2022, devant les juridictions (30 %) et les maisons de justice et du droit (20 %)



46 % de taux de réussite toutes affaires terminées confondues



Adressage



La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et le décret d'application, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024, obligent les communes à donner un nom à chaque rue et un numéro à chaque maison. Les communes transmettront également les noms de lieux-dits, ce qui concourt à un renforcement de la qualité des adresses et respecte la toponymie locale.

Les communes vont transmettre leurs adresses au format Base Adresse Locale dans la Base Adresse Nationale, charge aux différents utilisateurs de se greffer sur la Base Adresse Nationale. À terme, la Base Adresse Nationale constitue le point d'entrée et diffuse, sans les modifier, les adresses que les communes ont transmises. C'est le principe de « Dites-le nous une fois ».

Les communes pourront préciser par arrêté le format des plaques de numéros afin de conserver une harmonie, mais **ne seront pas tenues d'en payer la première pose. Elles doivent continuer à fournir les plaques des noms des voies.**

L'élagage, un véritable enjeu pour l'acheminement de l'électricité !

« Pour la sécurité de tous,
pour éviter des coupures d'électricité »



Le saviez-vous ?

- Un arbre qui tombe sur une ligne, c'est environ 4 heures sans électricité pour les clients concernés.
- Des branches qui touchent les lignes génèrent des **microcoupures** et peuvent perturber l'alimentation d'environ 1000 clients.



Qui est en charge de l'élagage ?

Le propriétaire de végétations qui causeraient des dégâts sur le réseau électrique pourra voir sa responsabilité engagée en cas de dommage chez des clients.

Les responsabilités



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

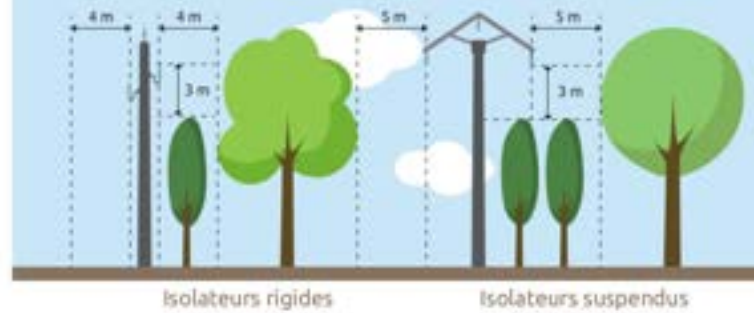
* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



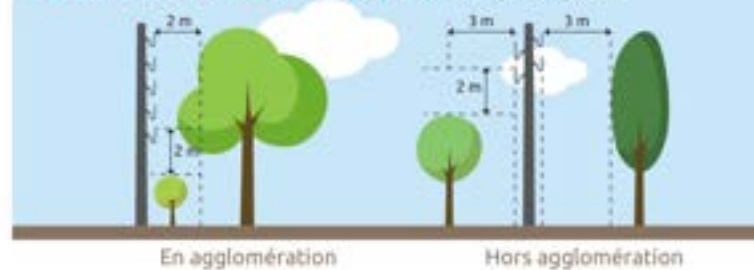
Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)

LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts

Attention : les distances varient selon les types de lignes.



LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



Règles de sécurité

À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au **09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département**.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.

DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

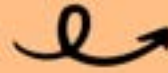
LE COMPTOIR LOCAL

Un été riche en animations :

Le programme des animations proposées par l'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin – Le Comptoir Local est disponible ! Visite de ferme, pêche à l'écrevisse, yoga en plein air, découverte des plantes comestibles...il y en a pour tous les goûts et tous les âges.

Rendez-vous dans les Comptoirs Locaux de Marans et Surgères pour vous le procurer ou sur le site internet de l'Office de Tourisme : www.aunis-maraispoitevin.com

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS
sur notre site www.aunis-maraispoitevin.com



OFFICE DE TOURISME AUNIS MARAIS POITEVIN - LE COMPTOIR LOCAL

Deux bureaux d'accueil : à **Marans**, 1 place Ernest Cognacq / à **Surgères**, 5 rue Bersot

Du 1er juillet au 31 août : du lundi au samedi 9h30 - 12h30 / 14h-18h30 et les jours fériés 9h30 - 12h30

05 46 01 12 10 [aunis.maraispoitevin](https://www.facebook.com/aunis.maraispoitevin) [aunis_maraispoitevin](https://www.instagram.com/aunis_maraispoitevin)



APPLICATIONS UTILES

L'application **Ma sécurité**

- Infos et conseils pratiques
- Tchat 24/24 avec des policiers et gendarmes
- Signalements
- Écouter et accompagner des victimes

L'application « *Ma sécurité* » dotée d'une fonction tchat qui permet de contacter en permanence un gendarme ou un policier, lancée par le ministère de l'Intérieur en mars 2022, vient d'être enrichie de nouvelles options pour mieux accompagner les usagers des transports en commun. Elle donne également les coordonnées des services de sécurité à proximité du lieu indiqué, ainsi que les démarches à suivre en cas de besoin d'aide (infraction, signalement, information, etc.). L'application accorde aussi une attention particulière aux violences conjugales.

IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icone de téléchargement de votre smartphone.

Tapez **IntraMuros** dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

L'application **IntraMuros**, **gratuite**, vous permet de vous informer sur les événements de votre commune ou de votre Communauté de Communes.

Retrouvez également les informations de la commune et les événements sur la page Facebook Bouhet 2020 et sur le site de la mairie : bouhet17.fr. Ce site va faire peau neuve courant juillet !!!!

POUR LES DÉTENTEURS D'ANIMAUX

Vous trouverez ci-dessous des informations sur leur identification et l'obligation de les déclarer en Mairie.

GESTION DES ANIMAUX DOMESTIQUES
Service I-CAD



Le fichier national d'identification I-CAD
Pour toutes les démarches liées à l'animal

www.i-cad.fr
Centre d'appels : 09-77-40-30-77
contact@i-cad.fr

112-114 avenue Gabriel Péri
94246 L'HAY LES ROSES CEDEX



www.identifier-mon-animal.fr
Le site de référence qui réunit toutes les informations concernant l'identification des animaux carnivores domestiques.

Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories dits « chiens dangereux »

Chiens d'attaque

(1^{ère} catégorie)

Ce sont des chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le Ministère en charge de l'Agriculture (Livre des Origines Françaises ou LOF). Il s'agit des races suivantes :

1. American Staffordshire Terrier (chiens dits Pitbulls)
2. Mastiff (chiens dits Boerbulls)
3. Tosa

L'acquisition, la vente ou le don de chiens de 1^{ère} catégorie est interdite.



Chiens de garde et de défense

(2^{ème} catégorie)

Ce sont des chiens inscrits au LOF. Il s'agit des races suivantes :

1. American Staffordshire Terrier
2. Rottweiler
3. Tosa



Pour information : le chien de race Staffordshire Bull Terrier ne fait pas partie des chiens considérés comme dangereux.

Les dispositions concernant les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories

À la lecture de nombreux commentaires, l'évolution des conditions de détention du meilleur ami de l'homme est loin d'être consensuelle. Pourtant, la législation est très précise concernant les chiens. Un certain nombre de mesures est donc prévu par la législation en vigueur visant à protéger les individus contre les chiens susceptibles d'être dangereux et à prévenir les risques d'accidents qui peuvent se révéler très graves.

Bien entendu, le rôle de propriétaire du chien, de son « maître », est primordial car même le plus gentil des chiens peut se montrer très agressif suite à des mauvaises conditions de détention.

Loi du 6 janvier 1999 Loi du 20 juin 2005	1 ^{ère} catégorie ; Chiens d'attaque	2 ^{ème} catégorie ; Chiens de garde et de défense
Acquisition, cession, importation	Interdites (jusqu'à 6 mois de prison et 10 000 € d'amende)	Autorisées
Détention	Interdite aux mineurs, personnes condamnées, personnes sous tutelle (sauf autorisation) (jusqu'à 3 mois de prison et 3 000 € d'amende)	
Déclaration en mairie		Obligatoire (750 € d'amende)
Identification		Obligatoire (400 € d'amende)
Vaccination antirabique		Obligatoire (400 € d'amende)
Assurance Responsabilité Civile		Obligatoire (400 € d'amende)
Muselière et laisse		Obligatoire (500 € d'amende)
Accès aux lieux publics	Interdits (500 € d'amende)	Avec muselière et laisse (500 € d'amende)
Accès aux parties communes d'immeubles	Stationnement interdit (500 € d'amende)	Avec muselière et laisse (500 € d'amende)
Sterilisation chirurgicale	Obligatoire (jusqu'à 6 mois de prison et 10 000 € d'amende)	Non Obligatoire
Attestation d'aptitude	Obligatoire (jusqu'à 3 mois de prison et 3 750 € d'amende)	
Évaluation comportementale	Obligatoire pour chiens âgés à partir de 8 à 12 mois (jusqu'à 3 mois de prison et 3 750 € d'amende)	
Ferme de détention	Obligatoire (jusqu'à 3 mois de prison et 3 750 € d'amende)	

Les restrictions de circulation

L'accès aux transports en commun, aux lieux publics et aux locaux ouverts au public, en dehors de la voie publique, est interdit, tout comme leur voyage en avion.

Il leur est également interdit de demeurer dans les parties communes des immeubles collectifs. Dans tous les cas, ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

ESPACES VERTS

La commune est très étendue, les espaces enherbés demandent beaucoup de travail vu la météo : les agents communaux ont donc fort à faire. Si, en plus, ils doivent ramasser les dépôts sauvages.... Le conseil municipal n'a pas augmenté ses impôts afin de ne pas obérer le pouvoir d'achat de tout un chacun. La municipalité demande donc à chacun de bien vouloir être patient sur l'entretien des espaces verts, et d'entretenir, dans la mesure de leur moyen, leur pas de porte. Si chacun y met du sien, la commune n'en sera que plus agréable pour tout le monde.

Dépôts sauvages



Autres rappels concernant le « Bien vivre ensemble »

Il est désagréable de voir les conteneurs jaunes ou noirs qui restent stockés des jours sur le trottoir public ! Chacun doit les rentrer chez lui une fois la collecte réalisée. Respectons la rue, elle appartient à tous. MERCI. Respectons également les trottoirs et délivrons-les des voitures qui y stationnent. Rendons nos trottoirs à leur usage premier, à savoir la circulation des piétons en toute sécurité. Les voitures doivent stationner sur les parcelles des propriétaires ou sur les places de parking prévues à cet effet !

Par ailleurs, il est régulièrement signalé en Mairie des chiens qui aboient à longueur de journée ... ou bien, « la musique du voisin » diffusée à tue-tête ... ou encore, les « vrombissements » d'engins motorisés jusque tard dans la nuit ... ou alors des voisins qui passent la tondeuse à des heures interdites !!!

Des exemples qui, même si cela ne concerne que quelques personnes révèlent un irrespect total de la vie en société. La tolérance, certes indispensable, ne signifie pas l'acceptation de tout et n'importe quoi ! Ayons à l'esprit le respect du voisinage, meilleur moyen d'engendrer de la convivialité, de l'entraide voir de l'amitié.

Merci pour votre compréhension

Les horaires, fixés par arrêté préfectoral, pour les bruits de voisinage, sont : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

ÉTAT CIVIL

Dans ce bulletin sont répertoriés les évènements qui ont eu lieu depuis le début de l'année 2024 : naissances, mariages, décès. Si vous souhaitez que ces évènements soient publiés, et si vous n'avez pas déjà donné votre accord, merci de contacter la mairie afin de retirer et remplir l'autorisation de publication.



Le 6 avril 2024 se sont unis Madame Cloé PERRON et Monsieur Alhan AUVINET



Nous avons l'honneur de vous annoncer la naissance de :
Ezio MARQUES le 3 janvier 2024 à La Rochelle
Mya FLUCHAUD ALLARD le 8 mars 2024 à Bouhet



Un décès a eu lieu sur la commune.
Toutes nos condoléances à la famille.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants et les invitons à se présenter au secrétariat de la mairie munis de leur livret de famille. Ils recevront ainsi les diverses invitations pour les évènements de la commune : repas des Aînés, goûter de Noël

Démarches administratives

RECENSEMENT MILITAIRE

Pour tout jeune de **16 ans** le recensement est obligatoire. Il est fortement recommandé de l'effectuer dans les 3 mois suivant la date anniversaire des 16 ans.

Se faire recenser donne des droits :

- Inscription sur la liste électorale
- Appel de Préparation à la Défense
- Inscriptions aux examens et concours • Permis de conduire auto et moto


Filles et garçons âgés de 16 ans, de nationalité française, faites-vous recenser :

- à la **Mairie de votre commune de résidence**. Pour ce faire, il suffit de se munir :

- d'une pièce d'identité ou tout document justifiant de la nationalité française
- du livret de famille de ses parents ou à défaut d'un extrait d'acte de naissance

- sur internet

En plus des documents précédents, se munir d'un justificatif de domicile.



Bien préparer ton recensement

EN 5 ETAPES

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)

ETAPE 1 Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 2 Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille

ETAPE 3 Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 4 L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)



ETAPE 5 Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
Quartier Aboville
7 Bd du Colonel Barthal
BP 90647
86000 POITIERS
csnj-poitiers.trait.fct@intradef.gouv.fr 09 70 84 51 51

RECOMMANDÉ



Made with VISME

Opération Stages de 3ème !

Le Département de la Charente-Maritime a mis en place une plateforme « **Stages de 3ème** » en direction des élèves afin de faciliter la recherche d'un stage de découverte.

Il est nécessaire de **relayer** l'existence de cette plateforme **auprès de votre réseau** pour que ce site devienne un réflexe pour les jeunes et une vitrine de la variété des opportunités et des métiers présents en Charente-Maritime dans la perspective d'une orientation professionnelle choisie.

Avec le Département
de la Charente-Maritime

PROPOSER UN STAGE DE 3^{ème} C'EST FACILE !


Connectez-vous sur

stage3eme.charente-maritime.fr | 🔍



Créez vos annonces,
consultez les candidatures
et ouvrez votre porte
à un élève de 3^{ème}.


la
Charente
Maritime
avec moi.

charente-maritime.fr 

DIVERS ÉVÈNEMENTS



**Vœux de la municipalité
le 5 janvier 2024**

Cérémonie du 19 mars 1962



**Inauguration de la stèle
du souvenir**



En présence de la chorale d'Aigrefeuille



Visite d'un couple américain

Cette journée du 20 juin restera gravée dans les mémoires.

Linda Smith, famille Brouillard, a été très émue par votre accueil chaleureux. A vrai dire elle ne s'y attendait pas du tout.

Madame Françoise MIGRAINE, Agence Visiter17, tient à remercier très sincèrement les personnes présentes. Leur investissement pour donner un maximum de renseignements et montrer les lieux en lien avec la famille Brouillard ont été remarquables et surtout très appréciés.

Craig, le mari, qui a organisé ce voyage vient d'envoyer un message avec des millions de merci.

Il propose d'envoyer des photos qui pourraient accompagner l'article de votre journal relatant cet évènement.

Encore merci M. Hervé Lamoureux et Madame Christine Lamoureux, M. Pierre-Yves Merkel et Mme Françoise Rideau.

Merci aux deux dames de Rochefort ainsi qu'à M. Jany Grassiot

Merci également à Madame Bazile pour son aide et la mise en contact ainsi qu'à Monsieur le Maire qui est venu saluer nos amis américains.

Visiter17 - Françoise Migraine

Guide Conférencière - Licensed Tour Guide

<https://www.visiter17.com>

06 82 65 51 52



Avancement des travaux au 8 Rue Leconte





Travaux et inauguration de la supérette API



Travaux de terrassement par l'agent des services techniques





Inauguration le 7 juin 2024 en présence de Madame Corinne Imbert, Sénatrice de Charente-Maritime , de Monsieur Chedouteaud, Vice-président du Conseil Départemental, représentant la Présidente Sylvie Marcilly, de Madame Marie-Karine Ducrocq et de Monsieur David Baudon, Conseillers départementaux, et de Monsieur Julien Nau, Co-fondateur du groupe API.



C'est Esteban Gentès qui a eu le privilège et l'honneur de couper le ruban tricolore d'inauguration de la supérette.

A vos agendas

Dates	Manifestations	Lieux
13 Juillet	Fête du village avec spectacle Restauration possible sur réservation	Place de la Mairie
2 Septembre	8 h 40 : rentrée scolaire	Ecole
3 Septembre	Gym Volontaire : reprise des cours	Salle des fêtes
7 Septembre	Mobeurs de Bouhet : Balade	Plateau de l'école
14 Septembre	AP3E : Marche gourmande	Lieu à définir
14 et 15 Septembre	Journées du patrimoine	Salle des fêtes
22 Septembre	Vide grenier	Ecole
19 et 20 Octobre	Aînés Ruraux : Choucroute	Salle des fêtes
11 Novembre	Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918	Rassemblement à 10 h 45 sur la place de la Poste suivi d'un vin d'honneur servi à la salle des fêtes
16 et 17 Novembre	Exposition peintures	Salle des fêtes
21 Novembre	Ronde des histoires « Au Pays des Totottes » pour les enfants de 0 à 3 ans	Salle des fêtes
21 Novembre	Aînés ruraux : Beaujolais nouveau	Salle des fêtes
29 Novembre	Images de Sciences « Un monde d'Allergiques »	Salle des fêtes
9 Décembre	Aînés Ruraux : Goûter de Noël	Salle des fêtes
(date à définir)	Repas des Aînés	Salle des fêtes d'Anais
14 Décembre	15 h : goûter de Noël pour les enfants de la commune	Salle des fêtes

FESTIVITÉS DU 13 JUILLET 2023

L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

A l'occasion du 13 juillet à Bouhet, l'Amicale des sapeurs-pompiers d'Anais-Bouhet vous propose un véritable escape-game familial sur table. **Aidez les pompiers à sauver la population en 30 minutes.** Manipulez le matériel et utilisez les nombreux accessoires pour parvenir à vos fins. A partir de 10 ans, 3 à 6 joueurs, 30 minutes, 9 € par équipe, reversés à l'Amicale. A partir de 14h.

LE COMITÉ DE COORDINATION



Chers Bouhétais, chères Bouhétaises,

Cette année, le Comité de Coordination des Associations de Bouhet aura le plaisir d'organiser une journée festive le **13 Juillet** prochain, en partenariat avec la municipalité. Nous vous proposerons un après midi récréatif avec des jeux gratuits en plein air pour petits et grands ! palets, jeux en bois, pêche à la ligne etc.

L'Amicale des Sapeurs-pompiers animera comme l'an passé un stand d'information et proposera un Escape Game (voir ci-dessus).

Vous pourrez vous rafraîchir à la buvette, et une vente de glaces sera proposée !

Retrouvons-nous ensuite le soir autour d'un repas, après le traditionnel pot offert par la mairie. La soirée sera animée par le duo P&P, que certains connaissent peut-être déjà !



Nous vous attendons nombreux ! Retrouvez notre organisation dans ce bulletin.

Renseignement sur cc.bouhet@free.fr ou par tél Nathalie [07.52.02.45.24](tel:07.52.02.45.24) Katia [06.81.70.09.17](tel:06.81.70.09.17)

Voici le programme proposé :

- à partir de 14h00, animations
- 18h30 Apéritif offert par la municipalité
- 19h00 Repas sur réservation (voir flyer en dernière page)
- 20h00 Concert avec le groupe P&P (Teddy et Chris)
- 22h45 Retraite aux flambeaux
- 23h15 Feu d'artifice
- Bal dansant jusqu'à 1h00



13 JUILLET



BOUHET EN FÊTE

à partir de 14h00 place de la Mairie
Animations pour petits et grands!

Jeux Géants, Palets,
Pêche aux canards, Escape Game ...
Buvette sur place

18h30 Apéritif (offert par la commune)

19h00 Repas (sur réservation)

20h00 Concert avec le Groupe P&P (Teddy et Chris)

22h45 Retraite aux flambeaux

23h15 Feu d'Artifice

Bal Dansant jusqu'à 1h00

**PENSEZ À APPORTER VOS COUVERTS :
ASSIETTES, COUTEAUX,
FOURCHETTES ET CUILLÈRES**

Le **22 septembre** prochain, sera organisé le vide grenier, sur le site de l'école. Les réservations sont déjà possibles ! Fiche à retrouver sur le site de la mairie ou sur simple demande. La distribution des flyers dans les boîtes aux lettres est prévue prochainement. Restauration et buvette sur place tout au long de la journée.

Nous poursuivons la location de matériel (tables, chaises, bancs...) et vaisselle pour les associations et particuliers. Pour tout renseignement : **Nathalie BOUCARD** au **07 52 02 45 24** ou **Katia** au **06.81.70.09.17**

Retrouvez l'actualité du Comité et des associations adhérentes sur notre nouveau site [Facebook](#)
Les membres du Comité vous souhaitent de passer un très bel été !
A très bientôt !

Les membres du CCAB

22 SEPTEMBRE 2024

BOUHET

Parking de l'école 8h à 18h



Installation de 6h à 8h

Renseignements et réservation :

Nathalie au 07.52.02.45.24 ou par mail : cc.bouhet@free.fr

Dossier d'inscription sur le site : <http://www.bouhet17.fr>

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Organisé par le Comité de Coordination et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers



Comité de Coordination
Mairie, 5 Place de la Poste 17540 BOUHET

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER DE BOUHET
Dimanche 22 SEPTEMBRE 2024

Je soussigné(e),

Nom :
Prénom :
Né(e) le : À Département : Ville :
Adresse :
CP : Ville :
Tél : Email :
N° De Pièce d'Identité (Particulier) :
Délivrée le : Par :
N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
(Article R321-9 du code pénal)

Fait à : Le : Signature

SANS VOITURE :

Un emplacement de ml (2 ml minimum) x 3 € pour un montant de €

AVEC VOITURE :

Un emplacement de ml (4 ml minimum) x 3 € pour un montant de €

Total = €

Pour valider votre inscription, joindre à l'attestation dûment complétée et signée :

- La photocopie de la carte nationale d'identité (recto/verso)
- Le règlement

Faire parvenir le tout à l'adresse suivante : Comité de Coordination Mairie, 5 Place de la Poste 17540 BOUHET

AVANT LE 16 SEPTEMBRE 2024

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.